

Commune d'ARVIÈRE-EN-VALROMEY

Département de L'AIN – Arrondissement de BELLEY

SÉANCE DU mardi 29 juin 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-neuf juin, le Conseil Municipal d'Arvière-en-Valromey, légalement convoqué le lundi 21 juin 2021 s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Annie MEURIAU, Maire.

PRÉSENTS : MEURIAU Annie, SERPOL Robert, MARTINOD Pascale, BERTHIER Gérard, BALLAND Maurice, JACQUET Nicolas, MATHELIN Jean-Marc, GUILLET David, PILLARD Marion, LYVET Cédric, DECRENISSE Annick, ALLIGROS Bernard, CHABERT Anne-Sophie, FIORITTO Aurélia, HOLFERT Léo, BERTHIER Cyril

ABSENTS ET EXCUSES : CHATELAIN Thomas

REPRÉSENTÉS : OUGIER Bernard par SERPOL Robert, ZELINDRE Philippe par BERTHIER Cyril

Secrétaire de séance : Madame Pascale MARTINOD

1. Approbation des procès-verbaux des 9 et 16 avril 2021

Les procès-verbaux sont acceptés à l'unanimité.

2. Information sur les décisions du Maire

Madame le Maire informe l'assemblée des décisions prises depuis le conseil du 12 mars 2021 :

URBANISME

- 1 Certificat d'Urbanisme Informatifs
- 1 Certificat d'Urbanisme Opérationnels
- 2 Déclaration Préalable Lotissements favorables
 - MORAND Germain à Virieu-le-Petit
 - JACQUET Sandrine à Chavornay
- 1 Permis de construire favorable (Mr HIVER à Chavornay)
- 1 Permis d'aménager favorable (Mme PICHARD à Chavornay)

DEVIS SIGNÉS

- BEJEANNIN Emilien (Lavoir Brénaz) : 8 923.67 € TTC
- BEJEANNIN Emilien (Four Brénaz) : 5 182.01 € TTC
- TROCCON Jérôme (Four Méraléaz) : 7 814.11 € TTC
- TROCCON Jérôme (Lavoir Méraléaz) 7 698.48 € TTC
- MALLEVAL Jérémy (Eglise de Virieu) 2 207.44 € TTC
- LEITGEN Laurent (Tour d'Assin) 4 562.40 € TTC
- MENUISERIE MORONNOZ (Eglise Virieu et Four d'Assin) 3 202.67 € TTC
- MENUISERIE MORONNOZ (Mairie Virieu) 342.00 € TTC
- VALLIN Bernard (Ecole Virieu) 888.00 € TTC

3. Compte rendu du Conseil Communautaire

Madame le Maire fait part à l'assemblée des délibérations prises au cours des Conseils Communautaires de la Communauté de Communes Bugey-Sud des 20 mai et 17 juin 2021.

4. Compte rendu du Conseil Syndical du SIVOM du Valromey

Madame le Maire informe les conseillers sur les décisions prises lors du Comité syndical du 8 juin 2021.

5. CCBS - Avenant financier service ADS

Madame le Maire rappelle que, dans le cadre de la mutualisation de l'instruction du droit des sols, il est nécessaire de passer chaque année un avenant à la convention de fonctionnement entre les communes adhérentes et le service mutualisé application du droit des sols (ADS). Cet avenant a pour objectif de fixer le montant des participations des communes pour l'année en cours en fonction du montant des charges de gestion courante et du nombre de dossiers de l'année N-1.

Les dispositions financières de cet avenant ont été validées par les communes adhérentes lors de l'Assemblée Générale du service ADS mutualisé en date du 30 mars 2021.

Les tarifs en vigueur en 2020 ont été maintenus, à l'exception de celui des certificats d'urbanisme informatifs (CUa) dont le tarif pour 2021 est proposé à 35€ par acte au lieu de 45€ en 2020 :

CUa	CUb	DP	PA	PC	PD
35,00 €	80,00 €	150,00 €	240,00 €	200,00 €	160,00 €

Ainsi, le prévisionnel 2021 est de 229 000 € à répartir entre les communes suivant le nombre de dossiers de l'année 2020.

Madame le Maire donne lecture de l'avenant à intervenir entre les communes membres du service ADS mutualisé et la Communauté de communes Bugey Sud. Cet avenant précise le montant de la participation de la commune pour l'année 2021 et son échéancier de versement.

La répartition proposée est acceptée à l'unanimité par le conseil municipal.

6. Modification du tableau des emplois

Madame le Maire explique que suite au départ d'un agent administratif à temps plein depuis la fin du mois de mai, et l'arrivée d'un nouvel agent (Luisa BERNERD) à temps non complet, il convient de créer un nouveau poste pour une durée de travail hebdomadaire de 30 heures dans le tableau des emplois à compter du 1er juillet 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le nouveau tableau des emplois.

7. Modification des modalités de vote du budget

Madame le Maire indique aux Conseillers, que suite à une erreur de paramétrage dans le logiciel de comptabilité, les documents budgétaires (Budget Principal, Budget Forêt et Budget Eau-Assainissement) les modalités de vote des budgets doivent être régularisées.

Madame le Maire explique donc que le document doit être modifié de la façon suivante :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement
- . Sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3

Les modifications sont acceptées à l'unanimité.

8. Affectation du résultat de l'année 2020 - Annule et remplace la délibération DE 2021 027

Madame le Maire informe le conseil municipal d'une erreur dans la présentation du tableau d'affectation des résultats lors du conseil du 9 avril 2021, concernant le budget forêt. Il convient donc d'annuler et remplacer la précédente délibération et de retenir le tableau suivant :

	Budget Général	Budget Forêt	Budget Eau & Asst
Résultat de fonctionnement			
Résultat de l'exercice	-10 708.00	-58 816.88	-731.92
Résultat antérieur reporté	1 166 081.17	259 221.93	22 012.70
Résultat à affecter	1 155 373.17	200 405.05	21 280.78
Solde d'exécution d'investissement	76 607.82	-11 581.75	137 941.38
Solde des RAR investissement	-140 842.88	15 463.00	-153 060.00
Besoin de financement	-64 235.06	0.00	-15 118.62
Affectation			
Affectation au 1068	64 235.06	0.00	15 118.62
Report en fonctionnement	1 091 138.11	200 405.05	6 162.16
Déficit reporté en fonctionnement	-	-	-
Report en investissement	76 607.82	-11 581.75	137 941.38

Cette affectation est acceptée à l'unanimité.

9. Demande de subventions pour des travaux de rénovation de toitures de bâtiments communaux

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de rénover la toiture de plusieurs bâtiments communaux de la commune d'Arvière-en-Valromey, tels que la mairie annexe et le local des archives de Brénaz, la cure de Lochieu, le hangar communal et le bâtiment logement/école de Virieu le Petit.

Elle précise que l'objectif principal de ce projet est de participer à l'entretien et à la valorisation du patrimoine de la commune.

Elle indique à l'assemblée que le montant total des travaux est de 94 826.28 € H.T.

Afin de mettre ce programme en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de l'État au titre de la DETR et auprès du Conseil Départemental de l'Ain au titre des équipements de proximité. Le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est donc le suivant :

Subvention de l'Etat au titre de la DETR : 37 930.51 €, soit 40% d'une dépense de 94 826.28 € HT ;

Subvention du Conseil Départemental de l'Ain au titre des équipements de proximité : 28 447.88 €, soit 30% d'une dépense éligible de 94 826.28 € HT

Total des subventions publiques : 66 378.39 €

Fonds propres : 28 447.89 €.

Madame le Maire précise que :

- Dans la mairie annexe de Brénaz, le volume nécessaire à la réalisation d'un logement social a été cédé à la SEMCODA par bail emphytéotique. Les travaux relatifs à la toiture et aux murs dudit bâtiment sont donc répartis entre les volumes de la manière suivante :

1/2 à la charge du propriétaire du volume 2 : SEMCODA.

1/2 à la charge du propriétaire des volumes 1 et 3 : commune.

- Le bâtiment logement/école de Virieu le Petit a fait l'objet d'une mise à disposition au SIVOM du Valromey dans le cadre de l'exercice de sa compétence « immobilier scolaire ».

Conformément à la convention de mise à disposition, les travaux intéressant les parties communes de l'immeuble et notamment les travaux de toiture sont assurés par la commune propriétaire, les dépenses et les recettes étant réparties au prorata des millièmes entre la commune et le SIVOM du Valromey (705‰ pour la commune et 295‰ pour le SIVOM).

La réalisation de ces travaux et le plan de financement sont acceptés à l'unanimité.

10. Demande de subventions pour des travaux de rénovation de l'église de Brénaz

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de rénover le plancher de l'église de Brénaz dont le bois est attaqué en profondeur par des insectes xylophages, les fenêtres de la chapelle latérale et le plancher du clocher dont plusieurs lames sont abîmées.

Elle précise que les services du patrimoine culturel du Département et du CAUE se sont rendus sur place et ont établi des préconisations pour la réfection du sol.

Le montant total des travaux est estimé à 22 475.18 € HT.

Afin de mettre ce programme en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de l'État au titre de la DETR et auprès du Conseil Départemental de l'Ain au titre du patrimoine historique bâti. Le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est donc le suivant :

Subvention de l'État au titre de la DETR : 8 990.07 €, soit 40% d'une dépense de 22 475.18 € HT ;

Subvention du Conseil Départemental de l'Ain au titre du patrimoine historique bâti :

6 742.55 €, soit 30% d'une dépense éligible de 22 475.18 € HT

Total des subventions publiques : 15 732.63 €

Fonds propres : 6 742.55 €.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la réalisation de ces travaux ainsi que le plan de financement.

11. Renouvellement de la convention des copieurs

Madame le Maire expose à l'assemblée la nécessité de doter les services de la mairie d'un nouveau copieur plus performant avec notamment le module de finition triage, pliage, agrafage mais aussi la réorganisation en transférant des appareils dont la commune est propriétaire entre les mairies et les écoles de Brénaz et de Virieu de Petit.

Suite à la proposition de la société ACS, le matériel retenu par le Conseil Municipal pour installation à la mairie est un copieur multifonctions couleur KONICA MINOLTA C258 reconditionné.

- Pour le copieur de la mairie, une convention de location sera établie auprès de la société Grenke, la maintenance sera assurée par la société ACS, ces contrats seront conclus pour une durée de 5 ans
- Pour les copieurs des 2 écoles, le contrat de maintenance sera conclu pour une durée de 3 ans.

12. Prise de participation au capital de la centrale villageoise NEC du Bugey

La démarche de création d'une centrale villageoise "les Nouvelles Énergies Citoyennes (NEC) du Bugey", a été initiée en octobre 2018. Elle couvre le territoire de la CCBS, des communes de Plateau d'Hauteville, des communes de Brénod et de Yenne.

La centrale villageoise NEC du Bugey existera en tant que société coopérative d'intérêt collectif avec l'objet suivant :

- L'installation et l'exploitation de centrales de production d'énergie renouvelable et la vente de l'énergie produite,
- Le développement et la promotion des énergies renouvelables,
- Le conseil, l'information et la formation en économies d'énergies et en efficacité énergétique,
- Toutes les activités annexes, connexes ou complémentaires s'y rattachant directement ou indirectement, ainsi que toutes opérations civiles, commerciales, industrielles, mobilières, immobilières, de crédit, utiles directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social ainsi défini. Après délibération, avec 11 voix pour, 5 voix contre et 2 abstentions, le Conseil Municipal valide la participation de la commune au capital de la centrale villageoise NEC Bugey en acquérant 10 parts sociales pour un montant total de 1 000 €.

13. Achat d'un terrain par la commune

Madame le Maire fait part à l'Assemblée de l'intérêt d'acheter les parcelles situées à Virieu-le-Petit, cadastrées section D :

- n° 291 (794m²), appartenant à Madame Monique Jeanine BRUNET,
- n° 913 (2 500 m²), appartenant à Madame Elisabeth TRANCHANT,

En effet, l'achat de ces parcelles permettrait à la commune d'agrandir son ténement sur ce secteur, en vue d'un éventuel projet immobilier.

Elle poursuit en précisant que les propriétaires acceptent de vendre leurs parcelles au prix de 16 € le m², soit environ :

- 13 000 € pour le terrain de Madame BRUNET
- 40 000 € pour le terrain de Madame TRANCHANT

Le Conseil, ouï l'exposé de Mme le Maire et après en avoir délibéré à **17 voix pour et 1 voix contre**, valide l'achat des parcelles cadastrées D 291 et D 913 à Virieu-le-Petit, pour une superficie totale de 3 294 m² à 16 € le m², les frais notariés étant à la charge de la commune.

14. Devis

Après examen, le Conseil décide de valider les devis suivants :

EIFFAGE : Réaménagement parking du local technique de Brénaz	35 638.08 € TTC
EIFFAGE : Reprise de voies communales	33 775.20 € TTC
EIFFAGE : Réaménagement des abords de l'église de Lochieu	16 483.20 € TTC
SODEVAL : Pose de caniveaux sur voirie :	9 156.00 € TTC
SODEVAL : Pose de canalisation d'évacuation des eaux usées au bac de Romagnieu	1 038.00 € TTC

Il décide de poursuivre les négociations pour l'achat d'un tracteur et de ses équipements ainsi que pour la reprise des anciens tracteurs de Brénaz et de Lochieu.

Il prend connaissance du projet d'aménagement du local technique de Brénaz (installation d'un module de 7 m² à l'intérieur du bâtiment) mais propose préalablement de vérifier les normes en matière de sécurité et d'hygiène. Une rencontre sera organisée avec le service des routes du Département et la gendarmerie afin d'engager un plan de sécurité pour réduire la vitesse dans les hameaux.

15. Questions diverses

- Une demande de participation financière pour un voyage à l'étranger dans le cadre d'un programme Erasmus, a été reçue en mairie. Après discussion, le conseil a décidé de ne pas donner suite.
- A l'occasion du tableau offert par Serge Marie une animation à Falavier et au Chalet d'Arvières sera organisée au mois d'août. Un groupe de travail composé de Anne-Sophie CHABERT, Marion PILLARD et Robert SERPOL s'occupera de l'organisation et de la communication.
- Prévoir de changer la table de pique-nique de Fromental.
- Forêt : Le lot d'affouage n° 28 a été attribué à Monsieur Raymond qui a fait la meilleure offre.

La séance est levée à 23h20

Fait à Arvière-en-Valromey, le 19 juillet 2021

Le Maire



Annie MEURIAU

